

Le Proviseur,

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves du collège
et du lycée Augustin Thierry

A BLOIS, le 25/03/2016

Lycée Augustin Thierry.

Services Economiques &
Financiers.
SEF/PDP/ / N° 25032016

Affaire suivie / P. DE
PUYMALY

Tél. 02.54.56.29.05
Fax 02.54.56.29.09
pierre.de-puymaly@
ac-orleans-tours.fr

13 av. de Chateaudun,
C.S. 1812
41 018 BLOIS CEDEX

Objet : organisation des voyages scolaires à l'étranger des élèves du second degré à partir de l'année scolaire 2015-2016

Références : Note académique du 23 novembre 2015

Le ministère des Affaires étrangères souhaite connaître la présence de français à l'étranger. A cet effet, chaque élève doit être inscrit individuellement sur la plateforme **Ariane** qui permet ce signalement auprès du ministère.

L'accès à cette plateforme s'effectue par le lien suivant :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

L'inscription s'effectue en quatre étapes ; il conviendra de signaler à la rubrique « précisions éventuelles » que l'élève séjournera à l'étranger dans le cadre d'un voyage scolaire ainsi que le nom d'un accompagnateur. Pour ce dernier point, je recommande aux élèves d'inscrire le nom de l'organisateur du voyage.

Les services de l'intendance se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Le Proviseur

Marc LÉGER

